

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION	
Certificat d'enseignement de l'anglais - CELTA	
Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir desquels le dispositif de formation visant la certification est initié :	
<p>Le CELTA - Certificat d'enseignement de l'anglais - est une certification destinée à des professionnels dispensant des formations d'anglais.</p> <p>L'objectif professionnel de la certification est l'animation d'une session de formation appliquée à l'enseignement de l'anglais, à destination d'un public non-anglophone, mais aussi dispensée en langue anglaise, de manière professionnelle. La certification est utilisée par des organismes de formation d'anglais et autres institutions éducatives.</p> <p>Afin de préparer cette certification, les candidats dont l'anglais n'est pas la langue maternelle doivent en avoir une connaissance solide aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, afin de pouvoir enseigner à des stagiaires dont les niveaux d'anglais sont divers. Pour cela, le niveau d'anglais requis est C1+ minimum, selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).</p> <p>Le public visé est celui des formateurs d'anglais en poste, des enseignants/formateurs qui maîtrisent très bien l'anglais et souhaitent développer davantage leurs connaissances linguistiques, et les appliquer à la transmission de cette langue.</p>	

Référentiels

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalités	Critères
<p>Compétence 1. Préparer des sessions de formation d'anglais qui tiennent compte des besoins, des objectifs, du contexte et des préférences d'apprentissage des apprenants, afin de leur proposer une pédagogie en langue anglaise adaptée.</p>	<p>Mise en situation professionnelle Dans le cadre de l'épreuve de « préparation des cours et pratique de l'enseignement », on demande au candidat de préparer les séquences pédagogiques (d'une durée de 40 à 60 minutes) d'une formation d'anglais, avec un total de 6 heures, en vue d'une animation ultérieure en situation réelle observée. Le candidat dispose de l'ensemble des informations concernant le public et le contexte de cette formation. Il transmet ces séquencements par écrit.</p>	<p>Les séquences pédagogiques sont adaptées à la situation de formation et pertinentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre et la durée des séances est adapté au public et au contexte ; - Les objectifs à atteindre sont définis, pour chacune des séances, et leur enchaînement présente une progression ; - Les besoins et les intérêts du groupe d'apprenants sont pris en compte ; - Les styles d'apprentissage et les facteurs culturels susceptibles d'affecter l'apprentissage sont pris en compte ; - Les expériences d'apprentissage antérieures des participants sont prises en compte. - Le déroulé du cours est décrit de manière suffisamment détaillée pour permettre à un autre formateur de prendre le relai ou la suite ; - Les formes d'interaction sont adaptées aux objectifs de séquences, et progressives ; - L'équilibre et la variété des supports et des activités est suffisante pour éviter une routine nocive au maintien de l'attention des apprenants ; - Le choix des durée allouées aux différentes étapes de la formation est adaptée à une progression permettant de s'assurer que les apprenants progressent ; - Les processus d'apprentissage sont pris en considération.

Version du 28/07/2023

	<p><u>Epreuve écrite individuelle</u> Travail écrit N°1 : « Focus sur l'apprenant »</p> <p>A partir d'un cas pratique, on demande au candidat de rédiger un document (de 750 à 1000 mots) comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une analyse du contexte d'apprentissage et une évaluation des besoins d'un apprenant ou d'un groupe d'apprenants spécifique, - L'identification de ressources pédagogiques pour le développement du langage et/ou de certaines compétences en particulier, et/ou de soutien personnel, - Des propositions d'activités spécifiques de développement de compétences linguistiques et la justification de ces choix, selon les caractéristiques et les besoins des apprenants identifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les besoins de développement du langage et/ou de certaines compétences en particulier, et/ou de soutien personnel de l'apprenant/des apprenants sont clairement identifiés, de façon conforme aux attendus ; - Les conséquences des expériences antérieures de l'apprenant/des apprenants, en termes d'apprentissage et ses préférences d'apprentissage sont prises en compte et intégrées de façon explicite ; - La terminologie relative à la description des compétences linguistiques est utilisée de façon conforme et à bon escient ; - Le matériel et/ou les ressources pédagogiques sont sélectionnées de façon appropriée aux objectifs pédagogiques et professionnels (niveau de langage, déontologie, clarté, précision) ; - L'utilisation des activités spécifiques est justifiée pédagogiquement.
<p>Compétence 2. Analyser les principales caractéristiques de la langue anglaise, afin d'anticiper les difficultés potentielles d'apprentissage de publics non anglophones, et de développer des stratégies d'enseignement appropriées.</p>	<p><u>Epreuve écrite individuelle</u> Travail écrit N°2 : « Structure de la langue et analyse linguistique pour l'enseignement »</p> <p>On demande au candidat de rédiger un document opérationnel (de 750 à 1000 mots) identifiant les caractéristiques significatives de la forme, de la prononciation, de la signification et de l'utilisation de la langue anglaise dans un contexte d'enseignement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les structures linguistiques sont analysées en prêtant attention à la forme, à la signification et à la phonologie, et en utilisant la terminologie adéquate ; - Les difficultés linguistiques relatives au contenu pédagogique, aux supports de formation et au profil des apprenants sont anticipées, y compris l'orthographe, le vocabulaire, la prononciation des mots, la construction des phrases, la syntaxe, l'utilisation des temps verbaux, les articulations logiques, le discours rapporté, le registre de langue, ... ; - Des mises en situation et une approche communicative de l'apprentissage de la langue sont créées. - La terminologie relative à la forme, au sens et à la phonologie est correctement utilisée ; - Les documents de référence utilisés représentent des sources fiables, correctement référencées, suffisantes et appropriés ; - Le langage écrit prévu dans le cadre de la situation de formation est clair, précis et adapté à celle-ci.

Version du 28/07/2023

Compétence 3. Animer en anglais un cours communicatif ayant pour objectif d’impliquer les apprenants et de favoriser leurs compréhension et expression, écrites et orales, afin de permettre à des participants non anglophones de développer les compétences correspondantes.

Mise en situation professionnelle

Dans le cadre de l’épreuve de « pratique de l’enseignement », l’évaluation porte sur l’animation des séquences préparées, en situation réelle observée.

Les séquences sont préparées et animées de façon appropriée à la réalisation des objectifs de formation :

- La salle de formation est agencée de manière appropriée à l'apprentissage, en tenant compte des règles de sécurité de l'établissement ;
- Le candidat commence et termine les séances à l'heure et, si nécessaire, met au clair pour les apprenants les règles pertinentes relatives à l'établissement d'enseignement ;
- Les supports, activités, ressources et aides pédagogiques sont sélectionnés, adaptés ou conçus de façon appropriée, de manière à améliorer et faciliter l'apprentissage ;
- Les supports à utiliser en formation sont présentés de manière professionnelle, et dans le respect des exigences des droits d'auteur ;
- La terminologie relative aux compétences linguistiques est correctement utilisée ;
- Le candidat adapte sa propre utilisation de la langue en fonction du groupe d'apprenants, de leur niveau et du contexte ;
- Les consignes et instructions transmises aux apprenants sont claires,
- Les activités en plénière et/ou en sous-groupes, ainsi que les activités individuelles sont alternées, selon les objectifs des celles-ci ;
- Le candidat s’assure par une utilisation efficace de questions à destination des apprenants de leur bonne compréhension et acquisition des connaissances et compétences ;
- Il suit les apprenants de manière appropriée pendant qu'ils travaillent à une tâche ou une activité ;
- Il identifie correctement les erreurs des apprenants et corrige leur expression orale et écrite de manière adaptée à leur profil ;
- Il leur donne un retour constructif sur leurs progrès et les pistes d’amélioration ;
- Il favorise la compréhension des textes écrits et supports audio par les apprenants ;
- Il favorise le développement de l’aisance des apprenants à l’oral ;
- Il favorise le développement des compétences de production écrite des apprenants ;

Version du 28/07/2023

		<ul style="list-style-type: none"> - Il transmet des modèles et repères de langue orale et écrite précis et appropriés, pendant son animation ; - Il focalise les apprenants sur les éléments de langue enseignés faisant l'objet de la séquence, en clarifiant les aspects pertinents de signification, de forme et de phonologie, à un niveau de difficulté approprié.
	<p>Epreuve écrite individuelle Travail écrit N°3 : « Compétences linguistiques »</p> <p>On demande au candidat de rédiger un document opérationnel (de 750 à 1000 mots) portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification des compétences linguistiques réceptives qui pourraient être pratiquées et développées à partir d'un extrait de manuel de cours ou d'un texte authentique donné ; - L'identification des compétences linguistiques productives qui pourraient être pratiquées et développées en relation avec le texte ou l'extrait précité, - La conception d'une activité pédagogique correspondante, complétée d'une brève justification de l'approche. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat apporte la preuve de la lecture des sources essentielles sur le thème des compétences linguistiques, par des références à ces sources et leur exploitation adaptée, au sein de son document écrit ; - La terminologie relative aux compétences et sous-compétences linguistiques est correctement utilisée ; - La conception de l'activité pédagogique permet effectivement le développement des compétences linguistiques, de façon efficace, - Le langage écrit prévu dans le cadre de l'activité pédagogique est clair, précis et adapté à celle-ci.

Version du 28/07/2023

<p>Compétence 4. Organiser une évaluation régulière de l'atteinte d'objectifs d'apprentissage de la langue anglaise, dans un souci de retour sur investissement pour soi et pour les participants.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle</u> Travail écrit N°4 : « Evaluation de la pratique d'enseignement »</p> <p>On demande au candidat de rédiger un document opérationnel (de 750 à 1000 mots) portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une auto-évaluation par les candidats de leurs propres forces dans le domaine d'enseignement et de leurs pistes de développement, - Une évaluation de leur pratique de formation et des résultats atteints lors de la mise en pratique de 6 heures en situation réelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat démontre sa capacité à prendre en compte les commentaires des apprenants, ainsi que l'évaluation de leurs acquis, afin d'améliorer ses pratiques. - Le candidat décrit de manière opérationnelle et réaliste comment il pourrait développer ses connaissances et ses compétences en enseignement d'anglais, pour atteindre un niveau d'expertise supérieur à celui de la certification CELTA. - Dans le cadre de ces documents écrits, le langage utilisé est clair, précis et adapté.
---	---	--